



# COMITÉ CITOYEN

## #JEPARTICIPE

ET VOUS?

Deuxième réunion du  
Comité citoyen

Fin de vie



Philippe FAIT

Député de la 4<sup>ème</sup> circonscription  
du Pas-de-Calais

**Devant la richesse des échanges et rencontres** que j'ai eu l'occasion de réaliser depuis juin dernier, j'ai décidé de concrétiser ce projet de Comité Citoyen à l'échelle de la circonscription. **C'était aussi un engagement de campagne : faire vivre la démocratie participative sur le territoire, en associant étroitement à mon travail législatif les habitants** de la 4ème circonscription du Pas-de-Calais.

L'objectif de cette démarche : identifier ensemble les problématiques du quotidien et surtout co-construire des solutions concrètes.

## Sommaire :

### AVANT-PROPOS

La participation citoyenne page 3

Une démocratie plus horizontale page 4

### PHILOSOPHIE DU COMITÉ CITOYEN

Un laboratoire d'idées page 5

Une instance qui vous ressemble page 6

### DEUXIÈME RÉUNION

Retour sur l'activité parlementaire page 7

Chiffres clés de la fin de vie page 8

Focus sur la fin de vie page 15

Place au débat page 16

Questions diverses page 17

Contact

page 18



## 1 THÈME : LA PARTICIPATION CITOYENNE

La participation citoyenne consiste à donner une place plus importante aux habitants dans le processus d'élaboration des politiques publiques.

Au-delà du vote comme exercice d'expression citoyenne, la participation locale comprend un large éventail de possibilités pour que chacun s'investisse dans la vie collective.

Considérée au sens large, elle se définit comme l'action d'un citoyen pour contribuer à l'intérêt général. Les formes de participation locale s'étendent alors du bénévolat au militantisme en passant par le financement participatif et la consommation responsable.

Les formes de participation citoyenne à l'échelle locale sont donc variées et tendent encore à se diversifier. Les dispositifs existants peuvent constituer de véritables leviers pour mobiliser les habitants et favoriser l'engagement sur le territoire.

### Comment un citoyen

### peut-il être acteur de son territoire ?

Les différents moyens pour un citoyen de contribuer à l'intérêt général

#### Prises de décisions publiques

#### Actions communes concrètes



S'informer et se former

Participer via des dispositifs démocratiques

Participer à une instance consultative

Élire ou se présenter

Débattre et militer  
Réfléchir et informer

Entreprendre et travailler  
S'engager et être bénévole

Consommer et choisir  
Soutenir et financer



## 1 OBJECTIF : UNE DÉMOCRATIE PLUS HORIZONTALE

- **Éducation**
- **Vie démocratique**
- **Travail**
- **Écologie**
- **Santé**
- **Mobilité**
- **Logement**
- **...**

Le Comité Citoyen est ouvert à tout le monde, habitants, acteurs et entrepreneurs locaux, élus ... Vous avez la parole !



## UN LABORATOIRE D'IDÉES

La première mission du comité est de poser un diagnostic sur une problématique locale ou nationale.

**Quelle est la nature du problème ?**

**Comment l'expliquer ?**

**Quelles conséquences pour les citoyens ?**

Le comité devra se poser les bonnes questions... afin d'y apporter les réponses pertinentes.

L'idée n'est pas de débattre pour débattre mais **bel et bien de proposer des solutions**. Ces solutions pourront être municipales, intercommunales, régionales ou nationales. Lorsque ce sera nécessaire et pertinent, **je porterai vos idées à l'Assemblée nationale à travers des questions (écrites ou orales) au Gouvernement, des amendements ou des prises de parole en Commission ou en séance publique.**



## UNE INSTANCE QUI VOUS RESSEMBLE

**Aujourd'hui, nous lançons ensemble un nouvel outil de concertation** : le Comité Citoyen de la 4ème circonscription du Pas-de-Calais.

Sur la base du volontariat, **je souhaite que ce Comité Citoyen soit représentatif** (au maximum) **des 164 communes de la circonscription, en reflétant la diversité des origines socio-professionnelles et la diversité de nos territoires.**

Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois, Communauté de Communes des 7 Vallées, Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ... **ce sont nos terres, notre passé, notre présent et bel et bien notre avenir !**

Sur la base du volontariat, **le Comité se réunira en moyenne 1 fois tous les 2 ou 3 mois en fonction des actualités ou à la demande des membres.** Chaque membre peut en effet proposer des sujets et participer à l'organisation d'un atelier. **A chaque réunion du Comité Citoyen, une thématique particulière pourra être abordée en lien avec l'actualité.**

# DEUXIÈME RÉUNION

## RETOUR SUR L'ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE

Une cinquantaine de textes de loi ont été étudiés, travaillés et votés à l'Assemblée nationale depuis mon élection en juin dernier. Que cela soit des projets de loi (issues du Gouvernement) ou des propositions de lois (issues des parlementaires), nous sommes amenés à nous positionner sur toutes les thématiques nationales et internationales intéressant le présent et le futur de notre pays.

### A titre d'exemples :



1) Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à **l'accélération de la production d'énergies renouvelables**



2) Loi n°2023-140 du 28 février 2023 créant **une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales**



3) Loi n°2023-87 du 13 février 2023 visant à **calculer la retraite de base des non-salariés agricoles** en fonction des vingt-cinq années d'assurance les plus avantageuses



4) Loi n°2023-49 du 1 février 2023 relative à **la coopération sur les questions de sûreté maritime et portuaire entre la France et la Grande-Bretagne**



5) Loi n°2023-22 du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur



6) Loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de **finances pour 2023**



7) Loi n°2022-1598 du 21 décembre 2022 portant **mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi**



8) Loi n°2022-1587 du 19 décembre 2022 visant à **lutter contre la fraude au compte personnel de formation et à interdire le démarchage de ses titulaires**



9) Loi n°2022-1574 du 16 décembre 2022 visant à lutter **contre la précarité des accompagnants d'élèves en situation de handicap et des assistants d'éducation**



10) Loi n°2022-1158 du 16 août 2022 portant **mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat**



# DEUXIÈME RÉUNION



Philippe  
**FAIT**  
Député  
du Pas-de-Calais

## CHIFFRES CLÉS DE LA FIN DE VIE



● 17 ans

c'est le nombre d'années que les Français devront vivre en étant malade durant leur fin de vie



● 85 ans et 79 ans

c'est l'espérance de vie des femmes et des hommes (en augmentation constante)



● 66 ans et 64 ans

c'est l'espérance de vie des femmes et des hommes en bonne santé

**De nombreuses années sont donc vécues avec des problèmes de santé. Lorsque ceux-ci deviennent particulièrement graves et que le décès est prévisible à court ou moyen terme, on parle de fin de vie.**

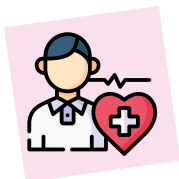


# DEUXIÈME RÉUNION



Philippe  
**FAIT**  
Député  
du Pas-de-Calais

**Les personnes en fin de vie sont celles atteintes d'une maladie grave et incurable, potentiellement mortelle.** La durée de cette période varie selon les opinions, la majorité des Français considèrent qu'il s'agit des derniers mois voire des dernières années de vie.



● **Près de 80% des Français**

▶ **considèrent que l'euthanasie et le suicide médicalement assisté sont des soins de fin de vie**



● **Ces pratiques ont été dépenalisées dans 10 pays mais sont interdites en France**

▶ **En revanche, différents aspects de la fin de vie sont encadrés dans l'hexagone**

D'après le Centre National Fin de Vie Soins Palliatifs, l'aide active à mourir désigne tout acte ayant pour finalité de provoquer la mort d'une personne, à sa demande, lorsqu'elle est atteinte d'une maladie grave et incurable, en phase avancée ou terminale.



# DEUXIÈME RÉUNION



Philippe  
**FAIT**  
Député  
du Pas-de-Calais

## LA FIN DE VIE EN FRANCE

Moins de la moitié des Français auraient déjà réfléchi à leurs préférences et souhaits concernant leur fin de vie :



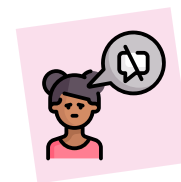
• 43%

en ont parlé à un proche



• 13%

en ont discuté avec un  
professionnel de santé



• 22%

ne veut pas du tout en  
parler

Le sujet de la fin de vie s'accompagne d'une certaine mise à distance : peu de Français souhaitent y penser ou se sentent concernés.

En France, toute personne majeure peut faire une déclaration écrite appelée «directives anticipées» pour préciser ses souhaits de fin de vie en cas de maladie grave ou d'accident. Ce document, méconnu des Français, aidera les médecins à prendre des décisions sur les soins à donner, dans le cas où la personne n'est plus en mesure d'exprimer elle-même ses volontés.

Dans le cas d'un décès prévisible, **une large majorité de Français accorde une grande importance au soulagement des souffrances dans leur fin de vie**, à l'inverse d'un maintien en vie le plus longtemps possible. Soulager les souffrances physiques et psychiques, c'est la mission des soins palliatifs.



# DEUXIÈME RÉUNION



Philippe  
**FAIT**  
Député  
du Pas-de-Calais

## L'AIDE ACTIVE A MOURIR : L'EUTHANASIE ET LE SUICIDE ASSISTE

A ce jour, l'euthanasie et le suicide assisté ne sont pas autorisés en France.

La loi prévoit néanmoins **le droit à une sédation profonde et continue jusqu'au décès** seulement pour les patients atteints d'une maladie incurable, pour être soulagés de leurs souffrances intolérables, qu'elles soient physiques, psychiques ou existentielles, en attendant leur décès naturel.





# DEUXIÈME RÉUNION



Philippe  
**FAIT**  
Député  
du Pas-de-Calais



● **Près de 80%  
des Français**

▶ **souhaiteraient un changement de la loi  
avec la légalisation de l'euthanasie ou  
du suicide médicalement assisté**

Arguments principaux en faveur de l'aide active à mourir :

- **Évitement de souffrances inutiles (perte en autonomie ou du contrôle sur son corps)**
- **Respect du principe de liberté et de dignité de l'être humain**
- **Préservation des ressources médicales**
- **Évitement de certaines dérives (clandestinité de ce geste)**



● **Près de 40%  
des Français**

▶ **souhaiteraient que l'euthanasie soit  
encadrée et possible uniquement dans  
certains cas**



# DEUXIÈME RÉUNION



Philippe  
**FAIT**  
Député  
du Pas-de-Calais

Arguments principaux contre l'aide active à mourir :

- **Interdit général du fait de tuer (inviolabilité de la vie humaine)**
- **Possibilité de recours aux soins palliatifs**
- **Risques d'erreurs ou de dérapages et dérives (beaucoup moins coûteux que des soins plus longs et complexes)**
- **Incompatibilité avec le serment d'Hippocrate du personnel médical**

85 % des acteurs en soins palliatifs (médecins, psychologues, travailleurs sociaux ou rééducateurs) sont défavorables à une loi instaurant une forme de « mort intentionnellement provoquée »

Si l'aide active à mourir devait être mise en place, la mise à disposition d'une substance létale serait l'option préférable selon le personnel médical (car l'auto-administration est possible).



# DEUXIÈME RÉUNION



Philippe  
**FAIT**  
Député  
du Pas-de-Calais

Au total, l'euthanasie et le suicide assisté sont dépénalisés dans 7 pays :

 Pays-Bas

 Belgique

 Luxembourg

 Canada

 Australie

 Nouvelle-Zélande

 Espagne

Dans certains pays, le suicide assisté est dépénalisé même si l'euthanasie reste interdite :

 Suisse

 Autriche

 États-Unis (certains États)

Finalement, dans le monde, peu de pays ont légalisé l'aide active à mourir, mais leur nombre est en hausse depuis quelques années.



# DEUXIÈME RÉUNION



Philippe  
**FAIT**  
Député  
du Pas-de-Calais

## FOCUS SUR LA FIN DE VIE

**Les 184 citoyens de la convention sur la fin de vie ont remis leur rapport.** Le lundi 3 avril, le Président a indiqué que le Gouvernement, des députés et des sénateurs devront avancer de manière transpartisane.

Au sein de ce rapport, **les membres ont statué qu'il était nécessaire de renforcer et améliorer l'accompagnement de la fin de vie**, et ont adopté **65 propositions collectives**, parmi lesquelles notamment :

- Respecter le choix et la volonté du patient ;
- Garantir les budgets nécessaires à l'accompagnement de la fin de vie ;
- Un accès aux soins palliatifs pour toutes et tous et partout ;
- Assurer l'égalité d'accès à l'accompagnement de la fin de vie ;
- Renforcer la formation des professionnels de santé ;
- Informer le grand public ;
- Améliorer l'organisation du parcours de soin de la fin de vie ;

 **Convention  
Citoyenne Cese**  
sur la fin de vie





# DEUXIÈME RÉUNION



Philippe  
**FAIT**  
Député  
du Pas-de-Calais

## PLACE AU DÉBAT

Présentation des participants et échanges de vues sur la thématique de la fin de vie. Sont notamment présent(e)s :

- **Jeanne-Marie MARION-DRUMÉZ**, Directrice du Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil-sur-Mer ;
- **Simone TROTIN**, Directrice de l'EHPAD Saint Albert à Auchy-lès-Hesdin ;
- **Benoît DOLLE**, Directeur général de la Fondation Hopale ;
- **Dominique HONVAULT**, Directeur du Foyer "Le Verdin" à Étaples-sur-mer ;
- **Jean-Pierre PONT**, Député de la 5e circonscription du Pas-de-Calais, médecin généraliste ;
- **Geneviève MARGUERITTE**, Maire de Lefaux, Conseillère départementale du Pas-de-Calais ;
- **Christine NACRY**, élue consulaire de la CCI Côte d'Opale ;
- **Annie DEFOSSE**, Présidente du Centre socioculturel intercommunal d'Hucqueliers, suppléante du Député ;
- **Jean-Luc DUCROCQ**, ex-Directeur projet affaires médicales, Conseiller municipal Saint-Josse.



# DEUXIÈME RÉUNION



Philippe  
**FAIT**  
Député  
du Pas-de-Calais

## QUESTIONS DIVERSES

Le Comité Citoyen permet, à l'issue des échanges sur la thématique choisie, d'élargir les débats sur l'actualité locale, nationale comme internationale.

**Vous avez la parole !**

## Contact

mail: [philippe.fait@assemblee-nationale.fr](mailto:philippe.fait@assemblee-nationale.fr)

site web: [philippefait.fr](http://philippefait.fr)



Vous avez une question sur  
**la fin de vie**

Posez-la directement  
et elle sera abordée au  
prochain comité

Je veux contribuer à une  
réflexion collective



Je participe au  
Comité Citoyen

[philippefait.fr](http://philippefait.fr)

